

Marseille, le 06 décembre 2018

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs des unités
de recherche**



Unité de Recherche
Provence
et Corse

www.provence-corse.cnrs.fr

31, chemin Joseph Aiguier
CS 70071
13402 Marseille cedex 09

Tél: 04 91 16 40 00
Fax: 04 91 77 93 04

Nos réf. : GG/JF/ SPV/2018 0037

**Objet : Appels à projets « Recherche » 2019 et « Rayonnement Scientifique »
2019 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé l'**appel à projets « Recherche »**
et « **Rayonnement Scientifique** » pour l'année 2019. Ces appels sont déclinés
en plusieurs volets :

Appel à projets « Recherche » :

Cet appel se décline en trois volets :

le **volet général**, destiné à financer des projets novateurs associant plusieurs
laboratoires de recherche, privilégiant les collaborations inter laboratoires, la
mutualisation des équipements et l'interdisciplinarité

le **volet recherche exploratoire**, destiné à ouvrir de nouveaux espaces de
créativité. Il concerne des projets novateurs, fondés sur des idées susceptibles
d'ouvrir de nouvelles voies de recherche ;

le **volet plateforme**, destiné à soutenir la mise en place ou le développement de
plateformes technologiques de haut niveau partagées par des équipes régionales
de recherche, et le cas échéant ouvertes à des partenaires extérieurs, notamment
industriels.

Appel à projet « Rayonnement Scientifique » :

Cet appel se décline en deux volets :

le financement de **manifestations scientifiques** se déroulant sur le territoire de
la Région PACA réunissant au minimum plus de 200 participants

le financement de **l'édition scientifique**

Par ailleurs, les dossiers relevant d'une gestion CNRS devront présenter des co-
financements exclusivement en gestion CNRS.

Aussi, pour permettre au Service Partenariat et Valorisation de consulter ces
dossiers, d'obtenir les avis des Instituts et compte tenu de la date de dépôt des
projets par la Région au 15 février 2019, je vous remercie de faire parvenir vos
demandes, par courrier électronique au Service du Partenariat et de la
Valorisation (spv@dr12.cnrs.fr), **au plus tard le 18 janvier 2019 au soir**, date à
respecter impérativement.

Ce calendrier permettra un échange sur le montage administratif et financier avec
le Service Partenariat et Valorisation.

Pour finir, les dossiers seront validés au plus tard le 8 février pour permettre la
signature des tutelles dans les délais impartis.

Le Service du Partenariat et de la Valorisation de la Délégation Régionale est à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

